

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de VARRAINS  
séance du 07/07/2022

<b>Date de la convocation</b> 30/06/2022	L' an 2022, le 7 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
<b>Date d'affichage</b> 30/06/2022	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 9 Votants : 13	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, PELTIER Sylvain, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric  Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Janig à M. DELAMARE Pierre-Yves, BIRIE-HABAS Cécile à Mme REBEILLEAU Pascale, MM : MUREAU Christophe à M. REBEILLEAU Sylvain, PERCHERON Guillaume à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : Mme LACOINTE Mélanie, M. VERON Antoine
	Secrétaire : M. KIEFFER Thiébault

Réf : 2022-7-52 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 8/07/2022	<b><u>DELIBERATION ADOPTANT LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - AU 1ER JANVIER 2023</u></b>  Le CONSEIL MUNICIPAL  après en avoir délibéré :  - AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Varrains à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 ;
Réf : 2022-7-53 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 08/07/2022	<b><u>DECLARATION DU SITE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA GARDERIE LES RAINETTES (ECOLE DES ROGELINS)</u></b> <b><u>POSTE DE DIRECTION</u></b> <b><u>CONVENTION AVEC L'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance jeunesse</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE au principe de mise à disposition du personnel de l'AFRIEJ pour assurer la direction de l'accueil périscolaire de l'Ecole publique « Robert Clémot » pendant toute la période de l'année scolaire 2022-2023
Réf : 2022-7-54 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 08/07/2022	<b><u>AFRIEJ – PARTICIPATION NOUVELLE AU ASLH</u></b> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE au nouveau principe de financement pour les enfants domiciliés sur la commune et fréquentant le nouveau centre de loisirs à compter du 1er juillet 2022 soit 7 euros/enfant/jour et de 4 euros/enfant/1/2 journée et suivant le décompte de présence fourni par l'AFRIEJ  <b><u>Développement du transport solidaire</u></b> Suite à la demande de la commune de Bellevigne-les-Chateaux, l'association AFRIEJ accompagnée d'un membre du Centre communal d'actions sociales de

	<p>Bellevigne a rencontré la directrice de l'Espace de vie social du Nord Saumurois, qui a développé ces dernières années un service de transport solidaire similaire sur les communes du canton d'Allonnes.</p> <p>Définition d'un service de transport solidaire : ponctuel ; à moindre coût, basé sur le bénévolat ; pour les habitants sans moyen de déplacement, isolés sans trop de moyen financier ; à destination des habitants du territoire</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL est favorable au principe. Il souhaite que l'étude se poursuive et que le projet soit confié à l'AFRIEJ comme structure porteuse.</p>
<p>Réf : 2022-7-55  <b>A l'unanimité</b>  Pour : 13  Contre : 0  Abstentions : 0  Délibération visée en Préfecture le 08/07/2022</p>	<p><b><u>MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HULIN – ACTIVITES SPORTIVES- CULTURELLES</u></b></p> <p>Monsieur le Maire a été sollicité pour mettre à disposition une salle pour des activités lucratives de yoga (1 heure/semaine).  Outre la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2021, mettant à disposition la Salle Hulin aux habitants.  La question est posée au Conseil Municipal de la mise à disposition de cette salle pour des activités sportives.  LE CONSEIL MUNICIPAL  DECIDE la mise à disposition de la salle pour des activités lucratives moyennant les conditions suivantes :  Période du 15/05 au 14/10 : 10 euros/l'heure  Période du 15/10 au 14/05 : 15 euros/l'heure</p>
<p>Réf : 2022-7-56  <b>A la majorité</b>  Pour : 12  Contre : 0  Abstentions : 1  Délibération visée en Préfecture le 08/07/2022</p>	<p><b><u>REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u></b></p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.  Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique (information du public uniquement par le site internet de la commune).  LE CONSEIL MUNICIPAL  Après en avoir délibéré  DECIDE de continuer à publier par affichage.</p>
<p><b><u>Autres dossiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR subvention Etat – travaux isolation thermique des bâtiments communaux – attribution 12860.58 euros (sur totalité travaux 36744.50 euros) exclusion pose éclairage LED école</li> <li>- Dénomination Ecole publique « Robert Clémot » - don 200 euros au profit de l'école de la part de Michel CLEMOT  Les élus reverront avec la directrice de l'école pour l'utilisation de cette somme.</li> <li>- Manifestation du mois de mai et juin 2022  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les manifestations qui se sont déroulées au printemps (Vœux du maire 14/05/2022, le repas des anciens le 15/5/2022 et la fête de la musique le 17/06/2022) ont été appréciées par les citoyens.</li> <li>- suivi de travaux  -la dalle de béton sous le préau de l'école sera réalisée par l'entreprise Come le 18 juillet prochain. L'enduit du mur à l'entrée du Clos des Sarments sera réalisé par M. LESSOURD à la mi-septembre. Le raagréage du carrelage sera fait par l'entreprise Beuzit au local commercial/salon de coiffure le 18 juillet.</li> </ul>	

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE